



Frais de succession non payés depuis 5 ans

Par Liline

Bonjour je suis issue d un premier mariage,mon père s est remarié et à eu deux autres enfants avec ma belle mère.
En 2011 mon père est décédé donc ma belle mère est exempte de payer les droits de succession en revanche elle ne souhaite pas régler les frais de succession d un montant de 12000 euros qui doivent correspondre aux pourcentages des émoulements que devra percevoir le clerc de notaire sur le dossier et sur le bien immobilier à savoir une villa comme ma belle mère peut jouir de la villa jusqu à son décès, que se passera t il de ces 12000 euros ????? D avance merci à toutes personnes qui m aidera à y voir un peu plus clair.....je sais que je percevais 1/8 de la part de mon père sur le bien de la villa mais si ma belle mère ne paye pas pour faire établir l indivision que se passera t il pour mon cas à son décès.